



Droit international et européen

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Droit international et européen. 2013, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. hceres-02042040

HAL Id: hceres-02042040

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02042040>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de l'école doctorale n°283



Droit international et européen

de l'Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne

Vague D - 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

Membres du comité d'experts

Président :

M. Loïc GRARD, Université Montesquieu, Bordeaux IV

Experts :

M. Xavier DUPRE DE BOULOIS, Université Pierre-Mendès-France, Grenoble

M. Florent GARNIER, Université d'Auvergne

M. Sébastien LE GAL, Université Jean Moulin, Lyon 3

M. Patrick MAISTRE DU CHAMBON, Université Pierre-Mendès-France, Grenoble

Mme Fabienne PERALDI-LENEUF, Université Lille 2

Déléguée scientifique de l'AERES :

Mme Wanda MASTOR



Présentation de l'école doctorale

Dans le paysage des études doctorales de l'Université Paris 1, l'école doctorale *Droit international et européen* (ED 283) se situe dans le groupe de quatre ED dédiées au droit, sur un total de 14. Dans ce cadre, l'ED se caractérise par la transdisciplinarité : les doctorats qu'elle délivre relèvent des sections 1 et 2 du Conseil National des Universités (CNU). Elle est adossée à une Unité de recherche (Institut de Recherche en Droit International et Européen - IREDIES - EA 4056) ainsi qu'à une équipe interne de l'Institut de Recherche Juridique de la Sorbonne, le Département d'Etude des Relations Privées Internationales (DERPI). Cet ensemble réunit 34 enseignants-chercheurs titulaires de l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) ainsi que 164 inscrits en doctorat, sachant qu'un doctorant sur trois bénéficie à un titre ou à un autre d'un financement. Les encadrants ne peuvent diriger plus de 15 thèses, ce chiffre étant effectif et scrupuleusement observé par le conseil de l'ED. Celle-ci est dirigée par un professeur des Universités en collaboration avec un directeur adjoint. Par ailleurs l'ED réunit des enseignants-chercheurs au rayonnement scientifique incontestable. Un vingtaine de thèses est soutenue chaque année.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation par critère :

Fonctionnement et adossement scientifique

Le fonctionnement de l'ED est parfaitement conforme à la réglementation en vigueur. Le conseil est composé du directeur de l'ED, du directeur adjoint, du directeur de l'UFR, des directeurs des deux équipes composant l'ED, du responsable de chacun des deux masters 2 accueillis par lesdites équipes, d'un représentant du personnel BIATSS, de quatre doctorants élus et de six personnalités extérieures. Il se réunit trois fois par an et un procès-verbal est édité. Par des procédures bien réglées, le conseil œuvre à une parfaite attractivité de l'ED, développe un accompagnement des docteurs tout à fait innovant, et crée une réelle dynamique internationale. Preuve de cette attractivité, une cinquantaine de doctorants provient d'autres établissements que Paris 1, voire d'universités étrangères. L'adossement scientifique est irréprochable. Les équipes de recherche au sein desquelles agissent les doctorants bénéficient d'une réputation sans faille tant dans le monde académique qu'au-delà. L'ED agit dans le contexte des études doctorales de Paris, dont la complexité ne gêne nullement sa progression. Bien au contraire, en dépit d'une certaine différence de culture, l'ED 283 s'inscrit avec succès dans le paysage de son université.

Loin de se contenter de se reposer sur le prestige des deux unités de recherches qui la composent, l'ED s'est forgée une vraie identité scientifique propre. Un premier indice de cette identité est la sélection des sujets de thèse opérée : au mois d'octobre, le directeur propose aux enseignants-chercheurs une liste de sujets de thèse, afin d'instaurer un dialogue tant sur la pertinence des sujets que sur ceux délaissés de la discipline. Les séminaires proposés, les cycles de conférences et les « matinales de l'ED » participent d'une politique scientifique qui est clairement identifiable au sein de Paris 1. Identification d'autant plus aisée que l'ED a développé une politique de communication active par le biais d'un annuaire de l'ED en version papier, d'un site internet performant et d'un bulletin électronique mensuel, répertoriant toutes les informations utiles et diffusé à tous les doctorants et membres du conseil de l'ED. S'ajoute à cette communication interne une politique d'ouverture à l'international, facilitée par la discipline même de l'ED et l'importance des réseaux liée à la forte notoriété de son directeur. Les cotutelles sont ainsi encouragées, et l'ED octroie des financements aux doctorants désireux d'effectuer des séjours à l'étranger (aide à la mobilité du Collège des écoles doctorales, financement du déplacement des équipes de Paris 1 encadrées par les doctorants de l'ED pour les concours de plaidoiries internationaux, aide à la mobilité). L'entretien avec les doctorants a permis de vérifier cette volonté d'orienter une politique scientifique déjà bien ancrée au niveau national vers l'international.

Encadrement et formation

La très grande qualité de l'encadrement est manifeste. Les retours des doctorants sont élogieux. Les données quantitatives comme qualitatives font apparaître une politique énergique de soutien aux doctorants : les financements de thèse sont nombreux, l'offre de formation est bien pensée, les moments de rencontre entre doctorants ne manquent pas, le suivi longitudinal de la thèse est actif. Très concrètement, l'ED organise plusieurs événements majeurs qui constituent des modules : des formations spécialisées en liaison avec les thèmes de recherche (séminaire intensif d'acclimatation, « les matinales de l'ED ») ; des formations transversales destinées à développer à la culture juridique générale ; des modules professionnalisants offrant aux doctorants une ouverture au monde socio-économique (stage de pose de voix, préparation à l'insertion professionnelle) et les entretiens de thèse devant un jury de grands répondants. Les formations sont évaluées par les doctorants *via* une enquête de satisfaction. Les doctorants prennent en outre l'initiative chaque année d'une journée



d'études propre à l'ED. Certains modules jouissent même d'une notoriété au-delà du périmètre de l'ED comme les matinales dont la première heure est consacrée à l'état d'avancement des travaux des doctorants et la seconde à une réflexion de fond collective sur un sujet d'actualité juridique. Les docteurs participent également volontiers à ces matinales, dont le fonctionnement est souvent pris comme modèle par les autres ED.

Tous ces bons points sont aussi le fruit d'une parfaite collaboration avec les unités de recherche membres de l'ED qui facilite l'initiative des doctorants en matière d'activité scientifique collective. Il convient enfin de souligner la forte attractivité internationale qui permet l'accueil de nombreux étudiants étrangers dont la présence stimule les confrontations de culture juridique ; ce qui façonne un projet ouvert sur la diversité juridique.

Suivi et Insertion

Manifestement, la faiblesse des moyens administratifs donnés à l'ED rejaille sur sa capacité à développer une politique de suivi et d'insertion à la mesure de ce qu'elle déploie par ailleurs. Il n'en demeure pas moins qu'elle affiche en la matière des résultats tout à fait satisfaisants. C'est ainsi que tous les docteurs sont répertoriés depuis 1999 sur le site internet de l'ED. Ces derniers sont invités par l'ED à communiquer sur leur devenir, l'obtention éventuelle de prix et sont invités à tous les événements organisés par l'ED. Le taux d'insertion dans l'enseignement supérieur est en constante progression (de 25 % à 45 %), de même que l'insertion professionnelle à l'étranger. Cependant, une politique du devenir du docteur reste à mettre en place. Il semble aussi qu'il serait porteur pour l'ED de préserver ses contacts avec ses docteurs afin de développer des réseaux scientifiques profitables.

● Appréciation globale :

Ecole doctorale exemplaire à bien des points de vue : périmètre, résultats, fonctionnement, qualité de l'adossement scientifique, attractivité. Elle est pilotée avec dynamisme dans une ambiance très appréciée des doctorants. Dans les activités collectives qu'elle déploie, elle fait preuve d'innovation (voir notamment le déploiement des modules cités plus haut), de modernité peu commune en droit (*via* les outils de communication performants notamment et l'ouverture à l'international) et offre aux étudiants des prestations diverses et fort utiles à leur épanouissement. Les résultats sont en conséquence au rendez-vous avec un grand nombre de thèses soutenues et un taux d'insertion des docteurs dans l'espace académique français et international tout à fait remarquable. Les performances sont incontestables.

On peut regretter que l'Université n'apporte pas à cette structure exemplaire des moyens additionnels, notamment en personnel administratif. Elle ne dispose que d'un agent de quotité 0,5 assurant un secrétariat le matin et partageant un bureau de 11 m² avec le directeur. Seul petit bémol, le taux de thèse en droit européen reste insuffisant eu égard aux résultats en droit international. Mais l'écart provient de toute évidence d'un creux générationnel dans les encadrants spécialistes de la matière qui est en train de se résorber par l'arrivée récente de spécialistes reconnus. L'ED 283 se manifeste au total comme un outil très abouti qui s'est créé les moyens d'ambitions nouvelles. Contrairement à ce qui peut être observé pour d'autres ED de la même université, l'ED 283 est parvenue à devenir une vraie école, indépendante -bien que nécessairement adossée à elles- des unités de recherches qui la composent. Ce constat est assez rare au sein du paysage des ED de droit en France pour mériter d'être souligné.

● Points forts :

- Adossement scientifique.
- Communication et ouverture internationale.
- Formation complémentaire innovante.

● Points faibles :

- Moyens administratifs insuffisants.
- Suivi de l'insertion des docteurs.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de reconnaître à cette ED, qui contribue à l'évidence au rayonnement de Paris 1, des moyens en personnel administratif et en locaux à la mesure de ses résultats. De même, l'établissement pourrait-il appuyer l'ED dans sa tâche de suivi des docteurs. Peut-être faudrait-il mettre en place au niveau de l'Université une structure permettant d'assurer ce suivi, ou de donner les moyens matériels suffisants aux ED pour faire face à cette tâche qui nécessite des compétences particulières (par conséquent, des moyens matériels mais surtout humains spécifiques).

Notation

- Fonctionnement et adossement scientifique (A+, A, B, C) : A+
- Encadrement et formation (A+, A, B, C) : A+
- Suivi et insertion (A+, A, B, C) : A



Observations de l'établissement



Paris, le 15 juin 2013

DIREVAL
SERVICE de la RECHERCHE et des PUBLICATIONS

12, place du Panthéon – 75231 Paris cedex 05

☎ 01 44 07 77 08

☎ 01 44 07 78 84

E-mail : eric.zyla@univ-paris1.fr

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur de la section des formations et des
diplômes de l'AERES
20, rue Vivienne
75002 PARIS

Nos Réf. : IG/EZ/2013/N°280

Objet : Réponse au rapport du comité de visite – ED 283 Droit international et européen Panthéon Sorbonne

Monsieur le Directeur,

L'Université a pris connaissance du rapport d'évaluation du comité d'experts lors de la visite AERES de L'Ecole doctorale 283 de Droit international et européen Panthéon-Sorbonne le 27 février 2013. Elle remercie le comité de visite pour la qualité de son travail d'évaluation et la pertinence des observations relevées.

L'Université se félicite de l'excellente évaluation de cette Ecole doctorale qui, appuyée sur des unités de recherche de très grande qualité, a su mettre en place un parcours doctoral, assurer une forte ouverture internationale, réduire la durée des thèses, améliorer le dispositif de suivi des doctorants et de financement des thèses, les impliquer de façon active dans la vie de l'école doctorale et leur permettre une très bonne insertion professionnelle tant en France qu'à l'étranger.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Philippe BOUTRY

